

**Formation à la conduite en sécurité de chariots de
manutention automoteurs gerbeurs à conducteur
accompagnant CACES® 485**

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public visé:

Toute personne appelée de par ses activités à conduire des transpalettes gerbeurs accompagnant.

Pré-requis:

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

Durée:

Initiale : 3 jours soit 21 heures

Recyclage : : 2 jours soit 14 heures

Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation en toute sécurité des transpalettes électriques accompagnant.
- A l'issue de la formation le stagiaire devra être capable d'appliquer les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires à la conduite en sécurité des gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant de la catégorie concernée.

CONTENU DE LA FORMATION :

PROGRAMME

Partie théorique

- Réglementation, normalisations et textes de la sécurité sociale.
- Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Types de gerbeurs à conducteur accompagnant et catégories de la Recommandation
- Notions de lecture de plaques de charge
- Risques liés à la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Vérifications d'usage
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant

Partie pratique

- Mise en service de la PEMP (stabilisateurs, mise à niveau...)
- Prise de poste
- Vérifications
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien et de maintenance

Suivi et évaluation finale

- Tests théoriques (questionnaire) réalisés dans une salle de formation équipée. Durée : 1h30 (incluant les corrections).
- Tests pratiques (utilisation de l'engin). Durée : 45 minutes par candidat (suivant la catégorie).
- Feuille d'émargement, certificat de réalisation, attestation de fin de formation et Carte CACES®.

Moyens matériels :

Une Plate-forme élévatrice mobile de personnes.
Une salle de cours équipée et le matériel nécessaire à la réalisation du programme.



Moyens humains et pédagogique :



Un formateur possédant une expérience en conduite et ayant reçu une formation spécifique.
Participation active des candidats lors des apports théoriques et des mises en situation pratiques.
Un testeur certifié COFRAC.



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Descriptif des catégories :

- Catégorie 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1,20m < Hauteur de levée ≤ 2,50 m)
- Catégorie 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (Hauteur de levée > 2,50 m)

INFORMATION
IMPORTANTE

La détention du CACES R485 de catégorie 2 **permet d'autoriser la conduite des gerbeurs a conducteur accompagnant de catégorie 1.**

Modalités de validation des acquis

Suivant le référentiel : après avis favorable, validation du « Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité » CACES®, conforme à la Recommandation CNAMTS ®485. Les tests CACES sont réalisés par des partenaires certifiés.

Accessibilité aux personnes handicapés :

Accessibilité aux personnes handicapés reconnu apte médicalement.

Conditions d'accueil conforme aux normes d'accessibilité des publics en situation de handicap.

Conditions tarifaires :

A partir de 220€ HT par jour pour les formations en INTER et à partir de 690€ par jour en INTRA.

Se référer à l'offre de prix envoyée avec le programme.

Modalités d'accès :

Dès réception du bulletin d'inscription et du devis signé.

Délais d'accès :

En INTRA : de 2 à 5 jours suivant la disponibilité du formateur.

En INTER : Suivant le calendrier Inter-entreprise (voir site internet)

Équipement de protection individuelle à apporter :

Se référer à la convocation de formation.

Intervenants :

Formateur en prévention des risques professionnels

Testeur certifié pour la partie test.

COMPETENCES ET DEBOUCHES

Compétences Visées / Attestées

Circuler à vide comme en charge avec un gerbeur automoteur à conducteur accompagnant

Réaliser des opérations de gerbage/dégerbage en pile, de stockage/destockage en palettier et de chargement/déchargement de véhicule

Certifications

Délivrance d'un certificat CACES® en rapport avec la catégorie concernée sous réserve de la réussite aux tests finaux.

Le CACES® R485 est valable 5 ans.

L'examen théorique CACES® est valide durant 12 mois. Ainsi, si vous souhaitez compléter la formation d'un collaborateur sur une autre catégorie, et qu'il suit cette nouvelle formation moins de 12 mois après sa date d'examen, il n'aura pas à repasser l'examen théorique CACES®.

Crée le 06/01/20-actualisé le 11/01/21- actualisé le 15/12/22

Sarl FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON

Tél : 04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z –

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 84 03139 84 auprès du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur »

TVA FR41515210789 – IBAN : FR7610096181060008186260172 - BIC : CMCIFRPP

